

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012

Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.12.12 : Adhésion à l'association Terre et Cité et désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

□ M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 5721-1 à 5722-8 ;

Vu les statuts de Terre et Cité ;

Vu le rapport de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 avril 2012 ;

Vu le courrier d'appel à cotisation en date du 28 juin 2012 ;

L'objectif de l'association Terre et Cité est de « *créer un espace de communication pour favoriser la rencontre puis rassembler personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à la cohabitation durable et harmonieuse de la Ville et de l'Agriculture, respectueuse de l'environnement sur le Plateau de Saclay.* »

Composée de quatre collèges d'acteurs (agriculteurs, élus, associations, société civile économique), l'association est force de propositions auprès des collectivités territoriales et notamment auprès des instances communales et intercommunales du plateau de Saclay.

Le périmètre d'intervention de l'association correspond à l'entité agricole du plateau de Saclay. Sont concernées cinq communes de Versailles Grand Parc : Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble, et, à partir du 1^{er} janvier 2013, la commune de Châteaufort

Les axes d'actions de l'association sont les suivants :

- accompagner et développer la filière alimentaire de proximité auprès des exploitants ;
- développer les démarches pédagogiques pour valoriser l'agriculture du plateau de Saclay ;
- impulser des initiatives dédiées à la découverte du patrimoine naturel et historique ;

Dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité porter une attention particulière à la protection et au développement du territoire du Plateau de Saclay. Aussi, pour marquer son intérêt et soutenir l'action de l'association, Versailles Grand Parc souhaite devenir un membre actif de cette association. Le montant de la cotisation pour l'année 2012 est de 300€.

Il convient aujourd'hui de désigner un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de l'association Terre et Cité.

Se porte(nt)candidat(s) :

- M. Gilles CURTI.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association Terre et Cité ;*
- 2) *décide de procéder au scrutin public à la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de l'association Terre et Cité ;*
- 3) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne M. Gilles CURTI comme représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein de l'association Terre et Cité ;*
- 4) *dit que les cotisations correspondantes seront imputées chaque année au budget, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012